

Construire un « New Deal » avec l'État

Vendredi 27 janvier 2023 - N°422



par Hubert Tassin – Président des P.P

Tout au long de cette mandature j'ai regretté que nos dirigeants n'aient pas développé des relations plus constructives avec les ministres de tutelle qui – en bien des occasions – auraient pu apporter des solutions efficaces à nombre de problèmes. Ainsi, j'ai souligné que nous étions un des rares secteurs économiques à ne pas avoir négocié une aide – a minima en matière de trésorerie – pendant la période maintenant révolue du « quoiqu'il en coûte » en réponse à la crise de la Covid. Ce sont les propriétaires qui ont dû accepter des baisses d'allocations et de versements différés et qui ont donc fait l'effort compensatoire.

L'écosystème des courses ressort de l'économie mixte. On peut en contester l'opportunité mais pas la réalité. Il faut donc composer avec cet état de fait et considérer la tutelle de l'État comme un atout à valoriser plutôt que comme une contrainte à combattre. Le combat serait perdu d'avance.

Derrière l'administration, il y a des hommes

Notre tutelle principale devrait être le Ministère de l'Agriculture. Mais, en France, la prééminence des questions budgétaires rend la tutelle de Bercy omniprésente et majeure. Et l'administration du Budget a l'image d'une bureaucratie froide et

complexe. Pourtant, chaque administration est représentée par des hommes –et des femmes– avec leur caractère, leur tempérament, leur sensibilité. Il faut donc dépasser l'aspect administratif des relations pour insister sur les rapports humains. Le Budget et l'Agriculture délèguent, pour siéger dans nos instances, deux hauts fonctionnaires chargés de suivre notre politique, de valider nos décisions les plus importantes (le budget, mais aussi le code, les équilibres des allocations...). Dans les Conseils de France Galop ou du PMU au sein desquels j'ai eu à siéger, j'ai rencontré des personnalités plus ou moins accessibles à nos demandes, mais toujours attentives et prêtes à faire le lien avec les ministres et les Cabinets. Plus on implique ces représentants des pouvoirs publics dans nos décisions, en partageant avec eux nos réflexions, meilleurs avocats de notre institution ils seront. Or on a pu voir, récemment encore, que l'Institution a parfois tendance à ne pas nourrir cet indispensable partenariat.

J'ai aussi souvent souligné le rôle majeur que peuvent jouer les parlementaires dont un certain nombre, issus de régions hippiques, sont d'efficaces défenseurs de notre cause, au Sénat et à l'Assemblée Nationale. Ils ont un accès direct aux ministres eux-mêmes et à la haute administration et peuvent faire passer des messages utiles. J'ai pu, en de maintes occasions, mesurer la réactivité de la sénatrice Anne-Catherine Loisier, ou d'Éric Woerth au Palais Bourbon. L'occasion pour moi de saluer l'arrivée à la présidence du Groupe Cheval à l'Assemblée du député du Calvados Freddy Sertin. La Fédération Nationale a eu, cette année, l'heureuse initiative d'inviter des députés à Longchamp cet automne. Il faut maintenant entretenir nos relations et il me semblerait opportun qu'un bienveillant élu soit en charge de ce type de mission.

Enfin, il n'est pas question de ne pas entretenir, au niveau des présidents des sociétés-mères, des relations directes avec les ministres. Je ne nie pas qu'elles existent au gré de tel ou tel dossier, souvent plus en rapport avec le PMU qu'avec le sport hippique. L'absence récurrente de nos ministres de tutelle à Auteuil, à Chantilly ou à Longchamp est la démonstration d'une vraie faille. J'ai connu des mandatures qui débutaient par la définition sur le moyen terme, de contrats d'objectifs partagés avec la tutelle. On se souviendra de l'espoir qu'avait fait naître les premiers rendez-vous entre Édouard de Rothschild et les principaux collaborateurs du président de la République... il y a trop longtemps.

Choisir ses sujets

L'administration et plus particulièrement les ministres qui occupent Bercy ne manquent pas de sollicitations. Une raison supplémentaire pour choisir ses revendications et les instruire avec tact et détermination. J'ai eu ainsi l'occasion de souligner dans un précédent *Grain de Sel* que les campagnes pour l'obtention d'un taux réduit de TVA propre à nos activités n'ont pas été bien menées. Certes il faut souligner la nouvelle d'une reconnaissance du caractère agricole de nos activités d'élevage et du passage de la TVA à 5,5%. C'est une avancée mais il faut en mesurer la portée. La plupart des éleveurs sont affiliés à la TVA et peuvent donc la récupérer. Dans cette affaire, les propriétaires – et les factures de leurs entraîneurs – restent au bord de la route. Or c'est le plus important. J'ai souvent suggéré de présenter le sujet différemment afin d'obtenir une affiliation plus simple et des mécanismes de remboursement plus automatiques afin de compenser cette charge pour tous les acteurs des courses qui ne sont pas affiliés à la TVA. Mais d'aucuns ont préféré l'obstination que la concertation. Ce ne fut pas totalement payant.

Au fil du temps nos préoccupations évoluent. Au plan général, il convient à mon sens d'obtenir – enfin – l'application de la clause de « revoyure » contenue dans la Loi sur l'ouverture du marché des jeux, afin d'obtenir le débat parlementaire qui nous avait été promis pour tenir compte d'éventuels déséquilibres dues à l'évolution législative. Il n'y aurait rien d'incongru à demander une simple application des textes. Cela permettrait notamment d'évoquer l'évolution du taux de retour à la filière.

Au niveau de France Galop, c'est un plan de relance qu'il nous faut construire avec la tutelle. L'État ayant tout à gagner à la croissance des paris hippiques dont il sera le premier bénéficiaire, nous avons une stratégie et des intérêts communs à valider. Ainsi, autrefois, lorsqu'un déficit budgétaire était nécessaire pour répondre à un objectif précis, on le négociait avec Bercy. En 2022, au nom d'une orthodoxie budgétaire de court terme, on n'a pas versé la totalité des primes propriétaires budgétées, privant les acteurs des courses de près de 4 millions d'euros.

Un nouveau contexte

Le régime fiscal – exorbitant du droit commun – des paris hippiques trouve sa justification par le bénéfice que nous retirons de la situation monopolistique du PMU. Or le périmètre de ce monopole a beaucoup évolué avec la Loi d'ouverture des paris en ligne de 2010. L'arrivée d'un autre géant de la prise paris au sein du périmètre de l'hippisme peut aussi changer la donne et doit être gérée comme une opportunité. Elle justifie en tous cas d'en discuter au plus haut niveau entre les dirigeants de l'Institution et les ministres. Car si le pire n'est jamais certain, il faut toujours anticiper et s'adapter à une nouvelle donne.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@pp.fr